

# Châteauroux : pourquoi est-il interdit d'utiliser l'eau du robinet ?

La moitié des habitants de la ville ont eu le 17 juin **interdiction d'utiliser l'eau du robinet à cause de la présence de la bactérie E. Coli**. Donc 25 000 personnes privées d'eau : *eau impropre à la consommation (boisson, préparation des aliments, brossage des dents... interdit de l'utiliser pour le nettoyage de la peau des nourrissons etc. E. Coli dans le réseau d'eau potable alimenté par le point de puisage dit Montet...*

<https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/chateauroux-la-consommation-d-eau-du-robinet-interdite-pour-25-000-habitants>

Information relayée sur des chaînes nationales de télévision.

[https://www.bfmtv.com/replay-emissions/le-live-bfm/chateauroux-25-000-habitants-concernes-par-la-contamination-de-l-eau-a-l-e-coli-18-06\\_VN-202206180143.html](https://www.bfmtv.com/replay-emissions/le-live-bfm/chateauroux-25-000-habitants-concernes-par-la-contamination-de-l-eau-a-l-e-coli-18-06_VN-202206180143.html)

Le maire de Châteauroux, Gil Avérous, parle d'un dysfonctionnement du distributeur de chlore : *... origine inconnue à ce jour... possible défaillance d'une pompe et d'un dispositif de désinfection...*

Le lundi 20 juin, retour à la normale :

<https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/eau-contaminee-a-chateauroux-retour-a-la-normale-sous-haute-surveillance>

On apprend que les *jours prochains, une sur-chloration de l'eau, pour s'assurer de sa désinfection, va être entreprise...* Le maire de Châteauroux ajoute : *Nous allons renforcer nos mesures de protection du périmètre de captage de Montet-Chambon. Il y a déjà un décret de protection renforcée mais*

*nous savons que notre ressource en eau est vulnérable car très proche de la surface...*

Et que trouve-t-on sur cette surface de protection de l'eau ? Monsieur Avérous, vous le savez bien : **un bidonville !** Je comprends que parler de ce bidonville est un sujet bien emmerdant mais c'est une réalité dont la population de la ville n'est que très peu au courant, sauf les riverains du lieu qui sont bien emmerdés et depuis longtemps, au sens propre (si on peut dire) comme au sens figuré à cause de la présence de GDV au lieu-dit La Croix Blanche (Déols) qui n'hésitent pas à chier n'importe où ! Présence qui n'aurait plus de raison de s'y trouver depuis la **loi sur l'eau du 3/01/1992** (30 ans !), date à laquelle ont été mis en place des périmètres de protection autour des points de captages : dispositif obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine.

**Depuis 2018, le site est reconnu officiellement comme le bidonville de Châteauroux-Métropole**, comme on le trouve dans la pièce suivante:

[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/11/recensement\\_juillet\\_2018\\_vweb.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/11/recensement_juillet_2018_vweb.pdf)

*Il est écrit que 160 personnes sont réparties sur le site, dont 92 mineurs... un propriétaire privé mais le site s'étend en partie sur le domaine public...*

Sur ce site, il est vrai, il y a environ 9 lots qui, au total, ne représentent pas plus d'un hectare en surface et qui avaient été achetés il y a plus de 30 ans par des GDV. Mais ces terrains n'avaient pas vocation à être occupés toute l'année et surtout ils n'étaient pas constructibles : il n'aurait donc jamais dû s'y trouver des constructions anarchiques comme on en trouve maintenant et où des personnes vivent en permanence !

Le problème ne date pas d'hier. Exemple, p 49 dans l'**Étude**

**préalable à la révision du schéma départemental GDV-36** en date du 25/01/**2011** :

*Situation très complexe et anarchique sur le quartier de la Croix Blanche : familles ayant acheté des parcelles, d'autres logées à titre gratuit, des situations de squats sur des parcelles privées... Problèmes de voisinage rencontrés... Lors du Grenelle de l'environnement, le site de captage faisait partie de la liste noire **des zones menacées par des pollutions diffuses** qui devraient engager des actions pour **y remédier d'ici à 2012**.*

Mais en **2012**, problème toujours criant au niveau de l'eau !  
Voici ce que j'écrivais d'ailleurs alors :

<https://www.les4verites.com/autres/la-croix-blanche-a-deols-un-e-zone-deaux-plutot-troubles>

Cette année-là, je dois quand même le préciser, on a remué un peu de la poussière: à la demande du maire de Déols et à celle du président de la CAC, c'est-à-dire le maire de Châteauroux, le préfet de l'Indre avait fait procéder à l'évacuation de GDV installés illégalement sur un terrain appartement à la CAC en faisant intervenir 100 policiers et gendarmes... et... peu de temps après, les occupations illégales ont continué !

Dans une copie d'un **document d'urbanisme** du 20/03/**2013**, il est rappelé que *le fait de laisser s'installer ces familles a créé des nuisances environnementales et des risques sanitaires. Il est noté la présence de casses, de dépotoirs (carcasses, pneus, ferraille), d'assainissement non conforme, voire d'absence d'assainissement... l'expulsion par la Préfecture est expliquée par le fait que le terrain n'est pas aménagé en terme de salubrité publique, qu'un rapport de police fait état d'insalubrité, de déchets non triés et d'absence d'évacuation des eaux usées et qu'un séjour plus long sur la zone créera des nuisances environnementales et des risques sanitaires. Force est de constater que cette situation existe sur des*

*terrains privés depuis une vingtaine d'années sans que cela ait évolué... sur une zone de captage alimentant Châteauroux...*

Les arrêtés n'arrêtant pas, on va retrouver par exemple sur celui du 12/07/**2016** de la page 10 à 22 à propos de la zone de captage du Montet les mêmes redites : *sont interdites par exemple toute activité de brûlage de déchets... ou résidus de récoltes... la pratique du camping sauvage, le stationnement de caravanes, le nomadisme...*

Toujours le même refrain dans les arrêtés mais à la Croix Blanche ça n'arrête rien, surtout pas la venue et le stationnement illégal de GDV... On continue à ne pas respecter les prescriptions préfectorales et faute d'équipements appropriés, les merdes humaines et animales continuent à arriver jusque chez les riverains qui ne doivent surtout pas se plaindre car c'est très mal vu !

Dans un énième rapport zone de captage datant de juin **2014**, on peut lire à la 7e recommandation qu'*il fallait arrêter un échéancier en vue de reconquérir la qualité des eaux brutes de captages au plus tard en... 2027* (sic !)

En **2017**, la mairie de Déols a bien cherché à installer sur sa commune, Sentier des Battes, 8 familles de GDV sur 2 terrains aménagés avec sanitaires mais ça n'a pas eu lieu car les riverains ont bougé en dénonçant *tous les problèmes qu'allaient engendrer la présence, dans ce secteur proche des habitations, des GDV bien connus pour tous les méfaits qu'ils ont occasionnés sur les terrains situés à la Croix Blanche...*

Comme écrit plus haut, le site est classé bidonville depuis **2018** et de l'argent, on n'en doute pas, sera versé pour sa résorption. Alors promis, juré, on nous l'a annoncé en décembre **2021**, plus aucun GDV en **2028** sur la zone de captage de l'eau !

<https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/le-bidonville-de-la-croix-blanche-a-deols-sera-detruit-d-ici-2028>

*La procédure « résorption de l'habitat indigne » permet de procéder à l'expulsion des familles propriétaires, après constatation d'une situation d'insalubrité... Ce secteur se trouve sur l'aire des captages Montet-Chambon, 60 000 habitants consomment l'eau qui en sort... La phase opérationnelle devrait débuter en 2022 jusqu'en 2028. La zone sera ensuite re-naturalisée...*

Pour en revenir au *problème technique* qui a privé la moitié des habitants de Châteauroux d'eau potable pendant un certain temps, et qui a vu *aux urgences de Châteauroux* durant le week-end cinq ou six personnes pour des problèmes digestifs mineurs, je suis étonnée qu'on ait parlé seulement que d'une probable défaillance technique. L'activité humaine que j'ai décrite concernant la zone de captage ne semble même pas envisagée comme possible à devoir être incriminée par cette présence d'E. Coli dans l'eau !...

Mais bien gênant de parler haut et fort des GDV sur la zone de captage : officiellement, ils n'auraient jamais dû occuper les lieux comme ils l'ont fait depuis si longtemps mais officieusement on les tolère depuis toujours !

Ce ne serait pas la première fois, quand il y a un grave problème, qu'on fasse en sorte de nous obliger à regarder dans une autre direction quand on ne sait pas ou on n'a pas su le régler... Mais je n'affirmerai rien car je m'en voudrais beaucoup de troubler le dés(ordre) établi ! D'autant plus que nous sommes rassurés, la Saur qui gère la production de l'eau a vite annoncé qu'une sur-chloration allait être entreprise pour s'assurer de la désinfection de l'eau.

**Françoise Lerat**